

**RAPPORT ANNUEL
2019-2020**

**AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES**

TABLES DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
MEMBRES.....	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS	6
COMITÉS	8
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE	10
TRAVAUX SYLVICOLES.....	11
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	12
BILAN DU PLAN D'ACTION 2019-2020 DE L'AGENCE.....	13
Liste des taux et des traitements admissibles en 2019-2020	18
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES.....	20
RÈGLEMENTATION MUNICIPALE	20
TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE	21
ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE	22
BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021	24
ÉTATS FINANCIERS	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.....	4
Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2019-2020	6
Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2019-2020	10
Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie.....	11
Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2019-2020	12
Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2019-2020	13
Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2019-2020 de l'AFOGÎM pour le programme régulier	16
Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2018-2019 de l'AFOGÎM pour le programme Subvention 2018	17
Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2019-2020	21
Tableau 10 - Budget prévisionnel 2020-2021	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM.....	7
Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie	22
Figure 3 - Évolution de la défoliation cumulative en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie	23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous, j'espère que malgré ces temps de pandémie du COVID-19, vous allez bien. Je crois qu'avec les défis des dernières années dans le secteur de la forêt privée (cadence difficile à maintenir au niveau de la mise en marché des bois, épidémie de tordeuse des bourgeons d'épinette, problématique de transport de bois et de main-d'œuvre), nous n'avions pas besoin de cet événement mondial.

Depuis la venue de cette crise, je ne vous apprendrai rien, nous avons dû adapter nos organisations à un arrêt presque complet de l'activité économique, en plus du confinement. Je vous lève mon chapeau d'avoir su vous adapter pour maintenir vos organisations en vie.

Côté positif, votre agence de mise en valeur des forêts privées administre cette année un des plus importants budgets d'investissement sylvicole depuis plus d'une décennie, avec 4,35 millions d'investissements sur le terrain de prévu. De plus, un remaniement des budgets en 2019-2020 a permis à l'Agence, suite aux demande des conseillers forestiers, d'effectuer des paiements anticipés sur les travaux banqués de l'an dernier. Cela dans le but de pouvoir fournir une certaine liquidité en début de saison aux conseillers afin de contrer le ralentissement économique depuis le mois de mars.

Je comprends bien que ces organisations ont eu à adapter leurs façons de faire, de même que la nature de leurs investissements et de leurs travaux. Ainsi, je souhaite rassurez nos partenaires que le Conseil d'administration de l'Agence c'est mis rapidement en mode compréhension et solution pour accompagner les acteurs de la forêt privée en cette année particulière 2020-2021. Bien sûr, tout en respectant l'essence même des programmes que nous gérons. Si vous avez des commentaires ou des questions, je vous invite à communiquer avec nous en tout temps.

Je vous souhaite donc une bonne saison sylvicole et une mise en marché des bois à la hauteur de vos efforts.

Guy Gallant
Président de l'AFOGÎM



MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes, papiers et panneaux, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organisme de gestion en commun

Groupement coopératif agro-forestier de la Ristigouche
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement forestier coopératif de la Péninsule
Groupement forestier coopératif Shick Shock
Groupement forestier Rocher Percé
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des pâtes, papiers et panneaux

SAPPI limited Matane
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association coopérative forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Produits forestiers Temrex
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Caspédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux, soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2020, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse

Magella Émond, maire de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie et approvisionnement fibres, Uniboard Canada inc.

Martin Leblanc, directeur des opérations forestières, Temrex

Producteurs forestiers

Katherine Court, directrice générale et de mise en marché, Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Sylvain Réhel, directeur général du Groupement Forestier Rocher Percé

Au cours de l'année 2019-2020, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises :

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Représentants	Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration								
		26-04-19	10-05-19	27-05-19	14-06-19	21-06-19	04-10-19	10-12-19	29-01-20	06-02-20
MFFP	Alain Leblanc	P	P	P	P	P	P	N/A	N/A	N/A
MFFP	Daniel Villeneuve	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Syndicat des producteurs de bois	Katherine Court	P	P	P	P	P	A	P	P	P
Groupements forestiers	Sylvain Réhel	A	P	P	P	P	P	P	P	P
Municipalités – Sud	Gérard Porlier	P	A	P	P	P	P	P	P	P
Municipalités – Nord	Noël-Marie Clavet	A	A	A	A	A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalités – Nord	Magella Émond	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A	A	P	A
Usines – Pâtes, papiers et panneaux	Mario Bernier	P	P	P	P	A	P	P	P	P
Usines - Sciage	Martin Leblanc	P	A	A	A	P	P	P	P	P

P : Présent

A : Absent

N/A : N'était plus administrateur

Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 18 100 \$

PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2019-2020, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, ing. f., directeur général

Gilles Lieutenant, tech. f., agent vérificateur

Bruno Duguay, tech. f., agent vérificateur

Jessica Delarosbil, adjointe administrative

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- ✓ Accréditation des conseillers forestiers 2019-2020
- ✓ Cahier des méthodes de vérification opérationnelle
- ✓ Cibles de mobilisation des bois 2020
- ✓ Critères de performance
- ✓ Vérification opérationnelle
- ✓ Certification forestière
- ✓ Répartition budgétaire entre les conseillers forestiers
- ✓ Santé et sécurité et plan de prévention
- ✓ Arrosage contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette
- ✓ Adoption des états financiers 2018-2019
- ✓ Élection des administrateurs du CA
- ✓ Prévisions et suivis budgétaires 2019-2020
- ✓ Adoption de la programmation annuelle de l'Agence
- ✓ Adoption du rapport annuel 2018-2019
- ✓ Renouvellement du PAMVFP
- ✓ Modification du règlement et du cahier d'instruction pour le plan d'aménagement forestier
- ✓ Audit comptable de l'AFOGÎM
- ✓ Programme budgétaire Plan d'action sur les changements climatiques (PACC)
- ✓ Programme budgétaire Fonds pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)
- ✓ Activités de promotion – Association forestière de la Gaspésie
- ✓ Transport de bois en forêt privée
- ✓ Table de concertation en forêt privée
- ✓ Demandes budgétaire et administratives des conseillers forestiers
- ✓ Accréditation de nouveaux conseillers forestiers
- ✓ Activités de mise en valeur aux îles-de-la-Madeleine
- ✓ Rémunération des élus municipaux
- ✓ Rencontre des présidents des groupements forestiers

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles (Tableau 2; Figure 1).

Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2019-2020

Conseillers forestiers		MRC desservies
	162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133 Courriel : information@foremo.ca	Haute-Gaspésie Côte-de-Gaspé
	139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Avignon Bonaventure Rocher-Percé
	884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0 Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293 Courriel : eafperce@globetrotter.net	Bonaventure (Hope à Shigawake) Rocher-Percé
	70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814 Courriel : gafr@gafr.net	Avignon (l'Ascension-de-Patapédia à Pointe-à-la-Croix)
	106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080 Courriel : info@gfcbc.ca	Avignon (Maria à Escuminac) Bonaventure (Paspébiac à Cascapédia-St-Jules)
	54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Côte-de-Gaspé
	174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Haute-Gaspésie

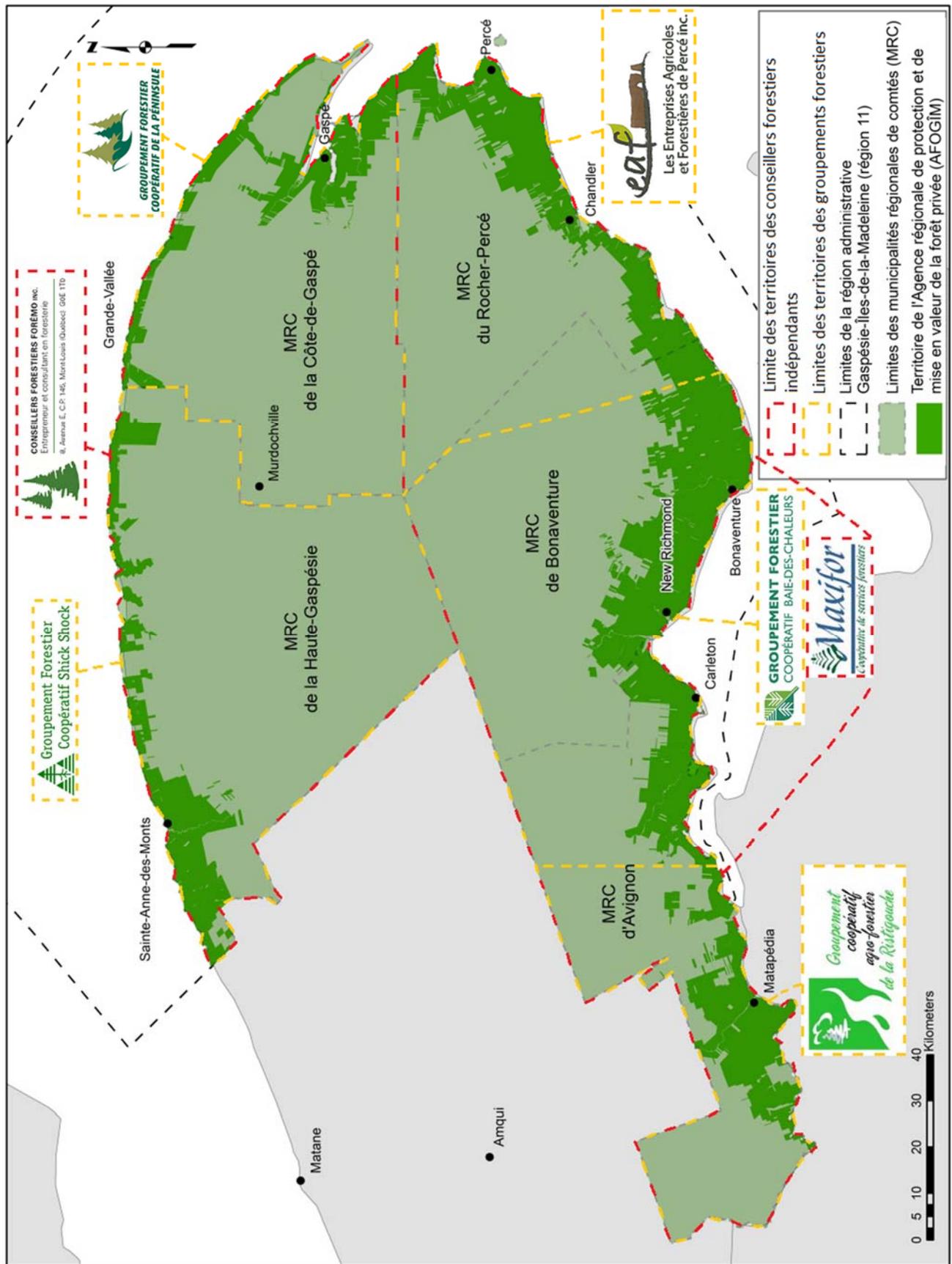


Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM

COMITÉS

En 2019-2020, deux comités se sont réunis, soit, le comité technique de l'Agence et un sous-comité du CA de l'Agence. Le comité technique de l'Agence s'est réuni le 15 août 2019. Il a visité le territoire de la Haute-Gaspésie et a discuté de l'évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les principaux sujets abordés lors de la rencontre ont été les travaux à limiter et période TBE, comme l'éclaircie précommerciale et commerciale en sapinière, les critères forestiers rendant les peuplements admissibles à une coupe de récupération et les effets de l'arrosage sur la défoliation. De manière générale, l'étendue des dégâts causés par la TBE dans le secteur de la Haute-Gaspésie comparativement au reste de la Gaspésie a constitué un élément central dans les discussions du comité.

Le sous-comité du CA de l'Agence s'est quant-à-lui réuni le 21 mai 2019 pour discuter de questions de nature administratives. Son rôle était de suggérer au CA des modifications à faire à ses politiques et règlements internes. L'intensité de vérification des plans d'aménagement forestier, la notion de latitude professionnelle en lien avec les prescriptions sylvicoles, le type de vérification réalisé par l'Agence, les éléments administratifs vérifiés par l'Agence et l'adoption d'un mécanisme de rémunération des conseillers forestiers pour les demandes de l'Agence ont été abordées. Finalement, les notions de cibles de l'Agence aux conseillers forestiers ont été abordées par le comité.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'Agence offrent leur contribution à l'aménagement de la forêt privée de la région. Les principaux partenaires s'impliquant financièrement sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les producteurs forestiers et les usines de transformation du bois.

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150 \$
Programme Subvention 2018	1 189 959 \$
Programme <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> (PACC)	201 166 \$
Programme <i>Fonds pour une économie à faible émission de carbone</i> (FEFEC)	48 081 \$
Total	3 393 356 \$

*Le montant total investi dans ce programme supplémentaire inclut un revenu d'intérêt de 129 418 \$

Producteurs forestiers

Contribution des producteurs forestiers	453 432 \$
---	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 166 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 6 628 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Contributions industrielles

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	165 021 \$
Industriels du Nouveau-Brunswick	28 710 \$
Total	193 731 \$

Liste des usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2019-2020 :

- A & R Décorations
- Association coopérative de St-Elzéar
- Bois CFM
- Bois Granval G.D.S.
- Bois Marsoui G.D.S.
- Bois Poulin
- Commonwealth plywood
- Copeaux de la Vallée
- Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- Entreprises Minville
- Groupe Lebel
- Industries GDS
- Rosario Poirier inc.
- SAPPi
- Scierie Serdam
- Temrex
- Uniboard Canada inc.
- Scierie Chaleur Associés (Belledune, NB)
- Groupe Savoie (NB)

INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2019-2020, une somme de 3 237 886 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 346 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant (Tableau 3).

Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2019-2020

MRC	Types de propriétaires					
	Petits propriétaires		Grands propriétaires		Total	
	Nombres	Montants	Nombres	Montants	Nombres	Montants
Avignon	98	1 065 640 \$			98	1 065 640 \$
Bonaventure	96	741 795 \$			96	741 795 \$
Rocher-Percé	48	560 090 \$	1	44 765 \$	49	604 855 \$
Côte-de-Gaspé	47	316 149 \$	1	39 691 \$	48	355 840 \$
Haute-Gaspésie	54	406 065 \$	1	63 691 \$	55	469 756 \$
Total	342	3 089 739 \$	3	148 147 \$	346	3 237 886 \$

*Pour le programme régulier, 41 344 \$ additionnels ont été investis pour la mise en ballots des plants forestiers et 17 432 \$ pour le transport des plants

TRAVAUX SYLVICOLES

L'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles a continué en 2019-2020 d'investir d'importantes sommes d'argent pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée. Les budgets consentis à l'aménagement ont augmentés cette année par rapport aux années précédentes (tableaux 4, 5 et 6).

On peut constater que les activités de préparation de terrain ont augmentés en 2019-2020 par rapport aux années précédentes. Le reboisement s'est quant-à-lui maintenu tandis que les entretiens de plantation sont en légère progression. De moins en moins de traitements sylvicoles non-commerciaux sont réalisés. Les travaux commerciaux sont quant à eux en forte hausse par rapport aux années passées.

Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie

Activités	Quantités (ha ou Mplants)			Montants investis		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Préparation de terrain	475	563	739	339 983 \$	428 885 \$	593 903 \$
Plantation	927	899	990	439 781 \$	457 978 \$	527 153 \$
Entretien de plantation	504	537	560	755 106 \$	928 207 \$	1 029 415 \$
Traitements non - commerciaux	20	14	19	23 097 \$	24 892 \$	31 255 \$
Traitements commerciaux	1485	2037	1 774	699 371 \$	884 124 \$	1 056 160 \$
Total				2 086 997 \$	2 724 086 \$	3 237 886 \$

Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2019-2020

PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Débroussaillage et déblaiement mécanique	16,9	20 500
Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	20,9	23 982
Déblaiement mécanique	701,7	549 421
Total	739,5	593 903
Proportion	18,1 %	18,3 %
PLANTATION (Mplts)	Superficies (ha)	Montants investis
Plantation manuelle racines nues - Résineux	68,2	38 170
Plantation manuelle racines nues - Feuillus	6,7	3 752
Plantation manuelle récipients - Résineux	863,7	459 472
Plantation manuelle récipients - Feuillus	46,6	22 374
Regarni	5,7	3 385
Total	990,9	527 153
Proportion	24,3 %	16,3 %
ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Premier dégagement plantation résineux	444	815 867
Deuxième dégagement plantation résineux	106,5	195 773
Premier dégagement plantation feuillus	8,9	16 407
Deuxième dégagement plantation feuillus	0,6	1 039
Désherbage	0,5	329
Total	560,5	1 029 415
Proportion	13,7 %	31,8 %
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Dégagement de peuplements naturels	9,8	18 066
Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	9,3	13 189
Total	19,1	31 255
Proportion	0,5 %	1,0 %
TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Martelage	130,7	19 070
Aide technique à la mobilisation des bois	925,1	244 231
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	30,4	39 788
Jardinage	74,4	89 379
Coupe progressive résineuse	202,3	189 644
Coupe progressive feuillus d'ombre	101,9	111 542
Coupe de récupération totale	47,7	22 493
Coupe progressive autre résineux	7,6	9 659
Première éclaircie commerciale résineuse plantation – DHP 9 à 15 cm	225,92	301 104
Première éclaircie commerciale résineuse plantation – DHP 15,1 à 19 cm	25	29 250
Total	1771	1 056 160
Proportion	43,3 %	32,7 %
TOTAL	4 081	3 237 886

Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2019-2020

MRC		Préparation de terrain (ha)	Plantation (Mplants)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non-commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Total
Avignon	Quantité	153,5	243,3	94	17,8	830,3	1 338,9
	Montants (\$)	123 615	130 488	172 231	29 028	610 278	1 065 640
Bonaventure	Quantité	164,1	265,4	137,7	0	437,8	1 005
	Montants (\$)	128 490	141 840	252 678	0	218 787	741 795
Rocher-Percé	Quantité	177,5	202,3	144,4	0	283,4	808
	Montants (\$)	138 982	107 623	265 552	0	92 698	604 855
Côte-de-Gaspé	Quantité	76,8	112	66,6	0	142,5	398
	Montants (\$)	60 750	59 584	122 509		112 997	355 840
Haute-Gaspésie	Quantité	167,5	167,8	117,7	1,4	77,1	532
	Montants (\$)	142 066	87 618	216 445	2 227	21 400	469 756
Total	Quantité	739,4	990,8	560,4	19,2	1774,3	4 084
	Montants (\$)	593 903	527 153	1 029 415	31 255	1 056 160	3 237 886

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements. En 2019-2020, l'AFOGÎM devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des travaux réalisés.

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS						
ANNÉE	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					
	REÇUES	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉES		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2019-2020	853	681	67	10	66	99
V.O. 2018-2019	811	664	82	12%	81	99
V.O. 2017-2018	696	581	59	10		100

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	QUALITÉ D'EXÉCUTION				QUANTITÉ			
		VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT	VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2019-2020	1074	89	8	86	97	45	4	45	100
V.O. 2018-2019	1029	97	9%	90	93%	35	3%	34	97
V.O. 2017-2018	981	102	10		96	60	6		98

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER		VÉRIFIÉS				CONFORMITÉ	
		Ha	\$	Nbre	%	Ha	%	Nbre	%
		2019-2020 (V. O. admin.)	166	6 628	-	20	12	646,9	10
2019-2020 (V. O. signatures-dates)	166	6628	-	20	12	646,9	10	18	90

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS							
ANNÉE	PLANTATIONS À SUIVRE	VÉRIFIÉES				Conformité	
		Nbre		Mplants		Nbre	%
		Plantations 2018	269	269	985	245	91

CRITÈRE 5 - RESPECT DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE						
ACTIVITÉS	QUANTITÉ PRÉVUE		QUANTITÉ RÉALISÉE		CONFORMITÉ	
	Ha ou Mplants	(\$)	Ha ou Mplants	(\$)	Nbre	%
PRÉPARATION DE TERRAIN	704	550 281	701	550 445	2	29
REBOISEMENT	986	518 367	984	523 765	7	100
REGARNI	0	0	6	3385	7	100
1er ENTRETIEN	481	881 662	453	832 070	2	29
2e ENTRETIEN	83	152 167	107	196 809	3	43
TRAVAUX NON-COMMERCIAUX	9	16 547	20	31 213	6	86
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	248	333 470	259	334 386	1	14
COUPE PROGRESSIVE	204	257 134	311	308 619	2	29
ATMB	1029	229 538	925	244 226	1	14
TOTAL	3 744	2 939 166	3 760	3 021 533	3,4	38

CRITÈRE 6 - DÉTENIR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
ANNÉE	CONFORMITÉ	
	Nbre	%
2019-2020	7	100

CRITÈRE 7 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE			
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	CONFORMITÉ	
		Nbre	%
2019-2020	84	67	80

CRITÈRE 8 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PROPRIÉTAIRES EXÉCUTANTS								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER	QUANTITÉ VÉRIFIÉE				CONFORMITÉ	
			(\$)	Nbre	%	(\$)	%	Nbre
2018-2019	123	134 202	14	11	36 912	28	11	79

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS		
CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
Critère 1	30	29,6
Critère 2	40	38,7
Critère 3	10	9,0
Critère 4	4	3,6
Critère 5	2	0,8
Critère 6	1	1,0
Critère 7	10	8,0
Critère 8	2	1,6
Total	99	92,2
Sommaire	100	93,1

BILAN DU PLAN D'ACTION 2019-2020 DE L'AGENCE

Chaque année, l'AFOGÎM se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Un bilan est par la suite produit, ce qui permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2019-2020 de l'AFOGÎM pour le programme régulier

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Résultats par rapport à la cible (%)
Réaliser des travaux	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	1 697 477	1 422 854	-16%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	1 610	1166	-28%
	Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	34 421	25 000	-27%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	130	95	-27%
	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux*** (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	103 243	100 655	-3%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux****	79	85	8%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	0	0	-
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissances	20 000	17 432	-13%

Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2018-2019 de l'AFOGÎM pour le programme Subvention 2018

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Résultats par rapport à la cible
Réaliser des traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	945 420	934 539	-1%
	Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	1 575	1 547	-2%
Réaliser des traitements non-commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements non-commerciaux	244 539	543 848	122%
	Nombre d'hectares réalisés en traitements non-commerciaux	289	301	4%

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2019-2020

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)							
		Débroussaillage et déblaiement					
7517	DDMAN	Faible compétition	20 %	142	406	162	568 \$/ha
7501	DDMEC	Forte compétition	20 %	343	1 210	162	1 372 \$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	20 %	195	621	162	783 \$/ha
7502	DBTLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	20 %	287	986	162	1 148 \$/ha
7504	DECHI	Déchetage	20 %	341	1 205	162	1 367 \$/ha
		Scarifiage					
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	20 %	83	173	162	335 \$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren ou Requin	20 %	107	266	162	428 \$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole	20 %	142	407	162	569 \$/ha
7509	HEFO1	Hersage forestier - Simple passage	20 %	122	328	162	490 \$/ha
7512	HEFO2	Hersage forestier - Double passage	20 %	192	608	162	770 \$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE							
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	20 %	322	1 109	179	1 288 \$/1 000 plants
		Plantation manuelle					
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	140	370	190	560 \$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	140	370	190	560 \$/1 000 plants
7630	PLRTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	79	145	173	318 \$/1 000 plants
7632	PLRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	93	195	177	372 \$/1 000 plants
7639	PLRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	120	293	187	480 \$/1 000 plants
7638	PLRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	134	330	202	532 \$/1 000 plants
7633	PLRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	134	330	202	532 \$/1 000 plants
		Regarni					
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	160	450	190	640 \$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	160	450	190	640 \$/1 000 plants
7654	RERTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	101	234	173	407 \$/1 000 plants
7651	RERPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	113	275	177	452 \$/1 000 plants
7648	RERMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	141	374	187	561 \$/1 000 plants
7650	RERGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	149	394	202	596 \$/1 000 plants
7653	RERGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	149	394	202	596 \$/1 000 plants
		Enrichissement					
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	160	450	190	640 \$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	160	450	190	640 \$/1 000 plants
7645	ENRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	113	275	177	452 \$/1 000 plants
7642	ENRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	141	374	187	561 \$/1 000 plants
7644	ENRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	149	394	202	596 \$/1 000 plants
7643	ENRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	149	394	202	596 \$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - Peuplier Hybride					
7620	PLPEH	Plantation - Peuplier hybride	20 %	182	526	202	728 \$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - Peuplier hybride	20 %	182	526	202	728 \$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION							
7754	DESMM	Désherbage manuel ou mécanique	20 %	164	252	406	658 \$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Résineux					
7751	DPLR1	1 ^{er} dégageant plantation résineux	5 %	96	1 357	482	1 839 \$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégageant plantation résineux	5 %	96	1 357	482	1 839 \$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Feuillus					
7761	DPLF1	1 ^{er} dégageant plantation feuillu	5 %	96	1 357	482	1 839 \$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégageant plantation feuillu	5 %	96	1 357	482	1 839 \$/ha
7858	DEGRN	Dégagement peuplement naturel	5 %	96	1 357	482	1 839 \$/ha
		Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)					
7853	EPCSD	8 000 à 15 000 tiges/ha	20 %	322	889	400	1 289 \$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et +	20 %	397	1 188	400	1 588 \$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	20 %	354	815	598	1 413 \$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2019-2020 (suite)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
9- TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX							
		Coupe progressive résineuse (SEPM)					
7973	CPRMA	Manuelle	10 %	124	682	436	1 118 \$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	10 %	103	494	436	930 \$/ha
		Coupe progressive - Autres résineux					
7977	CPPMA	Manuelle	10 %	158	993	436	1 429 \$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	10 %	128	720	436	1 156 \$/ha
		Coupe progressive - Feuillus d'ombre					
7974	CPFMA	Manuelle	10 %	272	993	436	1 429 \$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	10 %	211	720	436	1 156 \$/ha
		Coupe de récupération					
7978	CRPMA	Partielle manuelle	10%	146	879	436	1 315 \$/ha
8978	CRPME	Partielle mécanisée	10%	119	637	436	1 073 \$/ha
7979	CRTMA	Totale manuelle	10 %	71	377	264	641 \$/ha
8979	CRTME	Totale mécanisée	10 %	59	273	264	537 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre					
7967	EFOMA	Manuelle	10 %	150	921	436	1 357 \$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	10 %	122	667	436	1 103 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Autres résineux^a					
7969	EPNMA	Manuelle	10 %	150	921	436	1 357 \$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	10 %	122	667	436	1 103 \$/ha
		Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM)^b					
		Peuplement naturel					
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	192	1 229	436	1 665 \$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	160	1 012	436	1 448 \$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	147	891	436	1 327 \$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	129	734	436	1 170 \$/ha
		Plantation					
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	185	1 229	436	1 665 \$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	160	1 012	436	1 448 \$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	147	891	436	1 327 \$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	129	734	436	1 170 \$/ha
		Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et pin rouge^c					
7987	EPPMA	Manuelle	10 %	164	1 049	436	1 485 \$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	10 %	132	760	436	1 196 \$/ha
		Jardinage résineux (SEPM)					
7970	CJRMA	Manuel	10 %	147	896	436	1 332 \$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	10 %	120	649	436	1 085 \$/ha
		Jardinage - Autres résineux					
7972	CJPMA	Manuelle	10 %	147	892	436	1 328 \$/ha
8972	CJPME	Mécanisée	10 %	120	646	436	1 082 \$/ha
		Jardinage feuillus d'ombre					
7971	CJFMA	Manuel	10 %	147	892	436	1 328 \$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	10 %	120	646	436	1 082 \$/ha
		Martelage^d					
7901	MAFEU	Feuilleu	10 %	16	0	144	144 \$/ha
7902	MARES	Résineux	10 %	18	0	164	164 \$/ha
		Aide technique à la mobilisation des bois					
7922	ATMMA	Manuelle	10 %	29	0	264	264 \$/ha
8922	ATMME	Mécanisée	10 %	29	0	264	264 \$/ha

a. Pour l'éclaircie commerciale - Autres résineux, les peuplements naturels de pin blanc et de pin rouge sont admissibles à plusieurs éclaircies

b. Pour les peuplements naturels et les plantations de résineux (SEPM), seule la première éclaircie commerciale est financée.

c. Pour les plantations de pin blanc et de pin rouge, seule la première éclaircie commerciale est financée.

d. La majoration n'est applicable que pour les traitements commerciaux admissibles.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995. Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune des quatre partenaires de la forêt privée, soit, les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur, les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé. La deuxième version du PPMV, adoptée à l'Agence depuis 2018, est disponible en ligne sur le site internet de l'AFOGÎM (www.afogim.com).

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois MRC ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant les règlements en vigueur sur l'abattage d'arbre, veuillez consulter :

- ✓ Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier
- ✓ Pour la MRC d'Avignon : Jean-François Hudon, ingénieur forestier
- ✓ Pour la MRC de Rocher-Percé : Louis Babin, aménagiste adjoint

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE

L'AFOGÎM s'implique depuis les débuts à offrir des activités de transfert de connaissance aux producteurs forestiers et aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur les saines pratiques à adopter en aménagement forestier. De plus, depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé.

En 2019-2020, l'AFOGÎM a financé les activités de transfert de connaissance à la hauteur de 25 055 \$. De ce montant, 6 130 \$ a été accordé au Syndicat pour réaliser des activités de transfert de connaissance spécifiques en lien avec la certification forestière.

Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2019-2020

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Entretien et affûtage de la scie à chaîne	2	10
Démonstration d'équipement forestier	1	7
J'aménage ma forêt, je valorise mon boisé	5	38
Petit traité de l'arpentage	1	20
Technique d'abattage avec la scie à chaîne	2	20
Tordeuse des bourgeons d'épinette	7	51
Visite de l'usine Scieries Chaleur	1	21
Total	19	167

ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a continué sa progression dans la péninsule en 2018. Des défoliations ont été observées depuis 2013 en forêt privée et ce, principalement sur la rive nord de la péninsule. Depuis l'année dernière, on observe que la migration de l'insecte se concrétise dans le sud de la péninsule. Depuis 2015, l'épidémie a également progressé dans la MRC d'Avignon est maintenant présente dans la MRC de Bonaventure. La carte de la défoliation en 2019 (Figure 2) montre que l'intensité de l'épidémie a progressé en territoire privé sur la rive nord de la Gaspésie et affecte également la MRC de la Côte-de-Gaspé. La défoliation cumulative, qui permet de prédire la mortalité des arbres, semble élevé principalement dans la MRC de la Haute-Gaspésie (Figure 3).

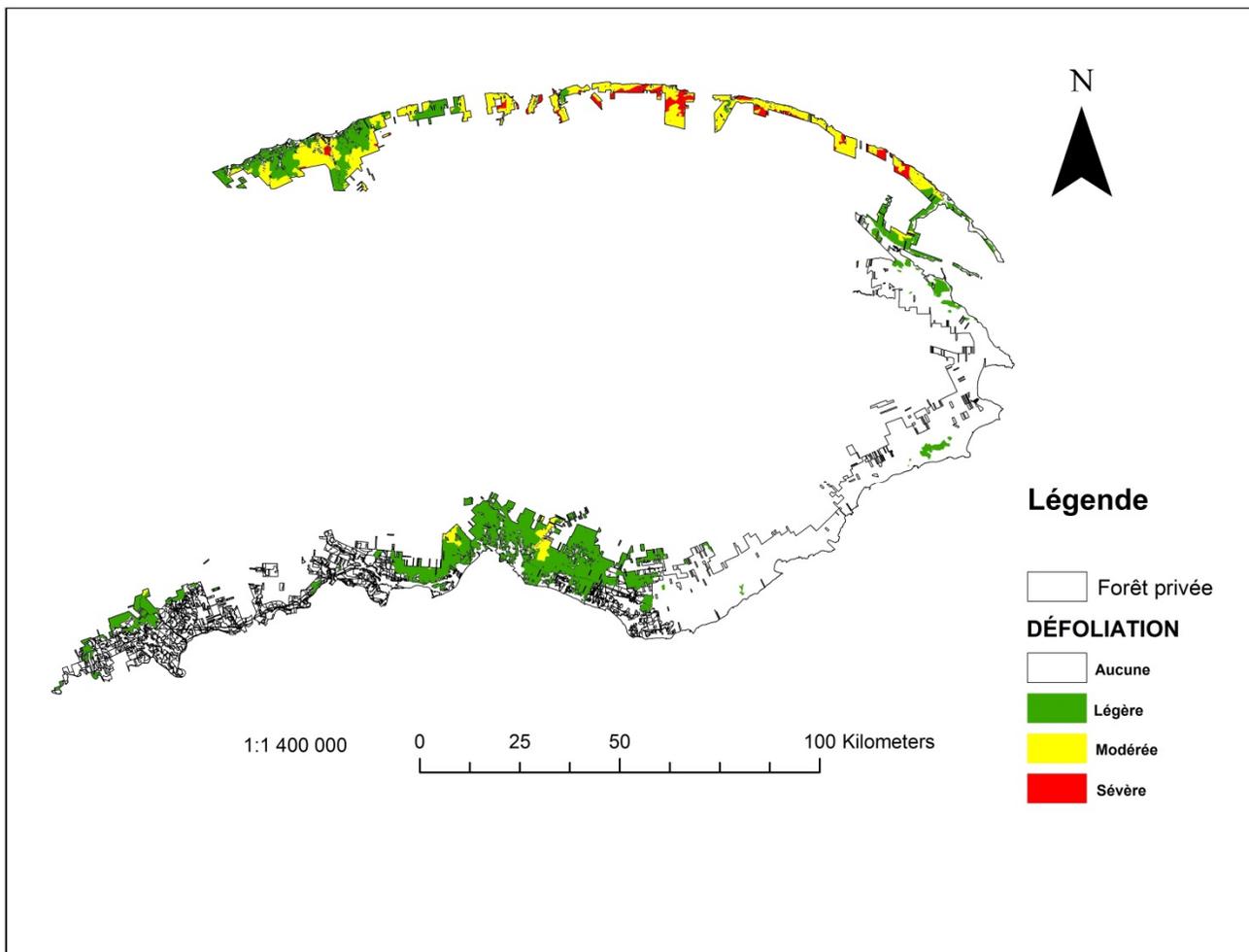


Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2019 en Gaspésie

L'Agence a élaboré des modalités d'intervention qui détaillent les traitements à proscrire et ceux admissibles en contexte d'épidémie de TBE. Plus précisément, l'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits en période TBE. Depuis 2019, ces modalités s'appliquent maintenant à tout le territoire privé. L'Agence a également distribué des exemplaires du guide *L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé* élaboré par le MFFP aux conseillers forestiers afin qu'ils les distribuent aux propriétaires forestiers concernés.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements dont la vulnérabilité est élevée et très élevée de manière à diminuer les pertes de bois causées par l'insecte. À l'échelle provinciale, un programme dédié entre autres à la TBE a également été mis en place pour venir en aide aux producteurs affectés par l'épidémie en forêt privée.

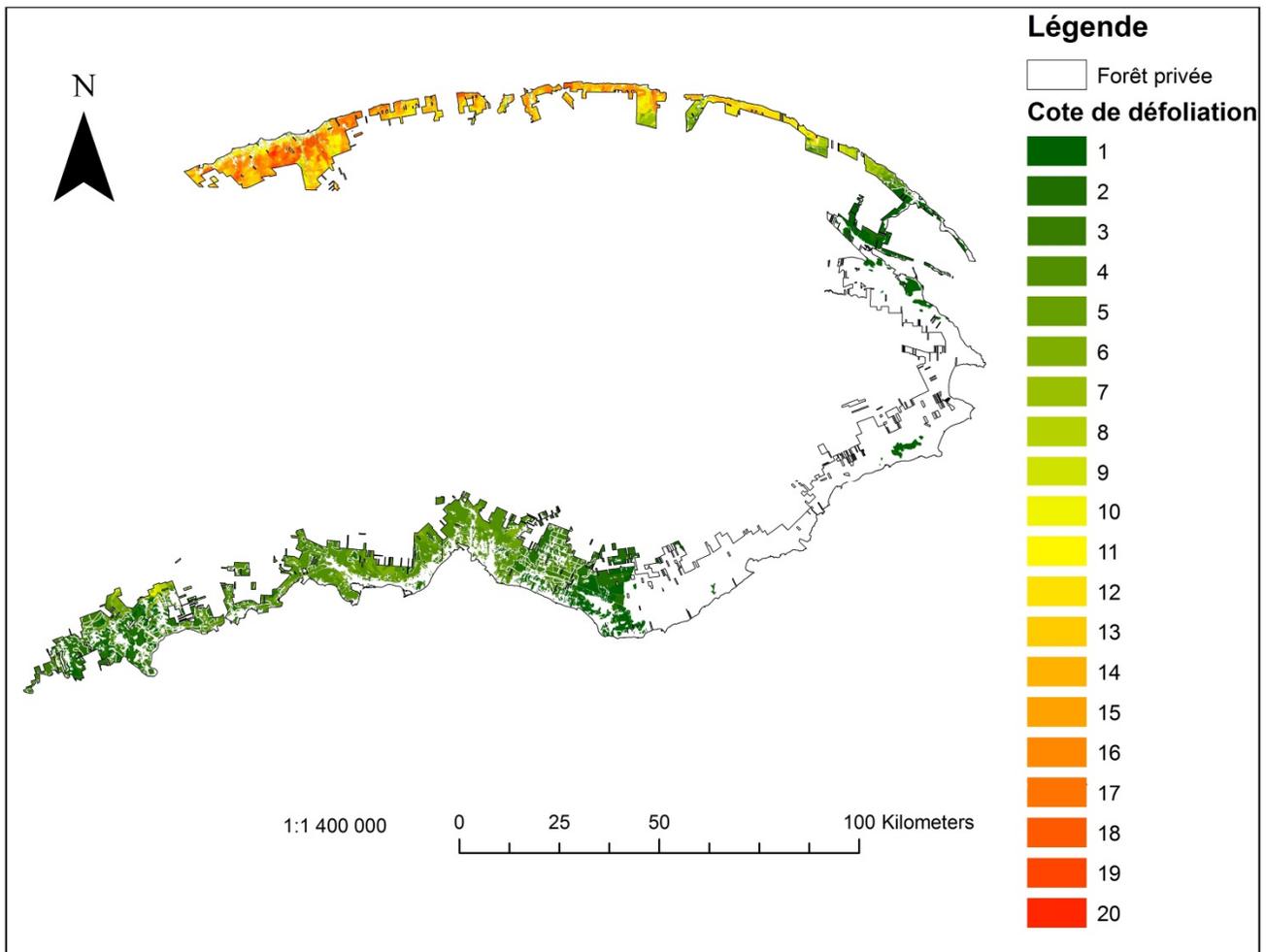


Figure 3 - Évolution de la défoliation cumulative en forêt privée et publique en 2019 en Gaspésie

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021

Tableau 10 - Budget prévisionnel 2020-2021

REVENUS	PAMVFP	Subvention 2018	PACC	FEFEC	Autres
Contribution du MFFP	1 954 150 \$	1 407 117 \$	550 700 \$	110 364 \$	
Contribution de l'industrie	120 000 \$				
Revenus d'intérêts	5 000 \$	50 000 \$	-	-	-
Autres revenus					
Divers					1 500 \$
					-
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	268 000 \$	2 936 981 \$	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	2 079 150 \$	\$	550 700 \$	110 364 \$	1 500 \$
DÉPENSES	PAMVFP	Subvention 2018	PACC	FEFEC	Autres
Frais de gestion et de concertation					
Salaires et avantages sociaux	99 500 \$		-		-
Frais de déplacement et de séjour	5 000 \$		-		-
Coûts de publicité, de promotion et de publications	1 600 \$				-
Frais de formation (inscription à des colloques, des congrès, des cours ou activités de formation)	800 \$		-		-
Achat de matériel et de fournitures	3 500 \$		-		-
Frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres	500 \$		-		-
Honoraires professionnels	7 000 \$		-		-
Frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents	-		-		-
Autres frais de gestion et de concertation (les indiquer ci-dessous)					
Loyer, frais de communication et assurances	26 800 \$		4 000 \$		-
SIGGA	2 500 \$		-		-
Amortissement des immobilisations	2 200 \$		-		-
Autres charges financières (taxe d'affaire, intérêts, frais bancaires, etc.)	2 000 \$		-		-
Autres charges (cotisations et divers)	500 \$		-		-
Sous-total - Frais de gestion et de concertation	151 900 \$		4 000 \$	-	-

Réalisation de traitements sylvicoles					
Montants versés aux conseillers forestiers	2 269 441 \$	1 457 117 \$	523 165 \$	104 846 \$	-
Vérification opérationnelle (ventiler ci-dessous)					
Salaires et avantages sociaux	96 500 \$		17 000 \$	5 518 \$	-
Frais de déplacement et de séjour	11 465 \$		3 035 \$		-
Honoraires professionnels	-		-		-
Autres dépenses (achat de matériel, fournitures et équipements forestiers)	3 800 \$		3 500 \$		-
Sous-total - Réalisation de traitements sylvicoles	2 381 206 \$	1 457 117 \$	546 700 \$	110 364 \$	-
Réalisation, mise à jour et mise en œuvre des PPMV (objectif 4.3)					
Dépenses internes	-				
Dépenses externes	-				
Transfert de connaissances (objectif 4.4)					
Dépenses internes	-				
Dépenses externes	20 000 \$				
Sous-total – PPMV et transfert de connaissances	20 000 \$				
TOTAL DES DÉPENSES	2 553 106 \$	1 457 117 \$	550 700 \$	110 364 \$	-

ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 à 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 à 14
Autres renseignements	15

abca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM) (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions des industriels et autres contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport des activités de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Alphonse Bernard inc.¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 23 juin 2020

¹ Par Alphonse Bernard, FCPA auditeur, FCA

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)
RÉSULTATS**
de l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 954 150	1 954 150
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire (note 11)	1 347 388	739 060
Programme Plan d'action sur les changements climatiques	201 166	
Subventions - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	48 081	
Programme mobilisation des bois		27 528
Autres contributions	28 399	32 064
Contributions - Industriels	165 266	163 940
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	6 586	2 107
Revenus d'intérêts (note 11)	129 418	84 281
Transport de plants hors région	2 535	2 960
Autres	<u>1 758</u>	<u>2 025</u>
	<u>3 884 747</u>	<u>3 008 115</u>
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 607 286	1 969 660
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire	1 474 353	813 866
Programme fonds économie à faible émissions de carbone	23 982	
Programme d'action sur les changements climatiques	191 041	
Vérification opérationnelle (annexe A)	106 512	107 297
Services techniques (annexe B)	32 802	32 096
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe C)	116 322	126 040
Transfert de connaissances	25 055	28 327
Transport de plants hors région	<u>2 535</u>	<u>2 959</u>
	<u>3 579 888</u>	<u>3 080 245</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>304 859</u>	<u>(72 130)</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
Évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	356 953	429 083
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>304 859</u>	<u>(72 130)</u>
Solde à la fin	<u>661 812</u>	<u>356 953</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	304 859	(72 130)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 807	2 177
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	107	46
	<u>306 773</u>	<u>(69 907)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	<u>(1 723 586)</u>	<u>(800 700)</u>
	<u>(1 416 813)</u>	<u>(870 607)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 972)	
Variation des placements temporaires		300 000
Acquisition de placements		(3 686 000)
Rachat de placement	600 000	
	<u>598 028</u>	<u>(3 386 000)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(818 785)	(4 256 607)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	<u>834 702</u>	<u>5 091 309</u>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>15 917</u>	<u>834 702</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

BILAN

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	15 917	834 702
Débiteurs (note 4)	366 845	86 440
Frais payés d'avance	3 868	3 868
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	<u>2 150 000</u>	<u>1 300 000</u>
	<u>2 536 630</u>	<u>2 225 010</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placements (note 5)	936 000	2 386 000
Immobilisations corporelles (note 6)	8 876	8 711
Actifs incorporels (note 7)		107
	<u>944 876</u>	<u>2 394 818</u>
	<u>3 481 506</u>	<u>4 619 828</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	20 142	115 935
Apports reportés réalisables au cours du prochain exercice (note 10)	<u>1 304 369</u>	<u>1 189 959</u>
	<u>1 324 511</u>	<u>1 305 894</u>
PASSIF À LONG TERME		
Apports reportés (note 10)	<u>1 495 183</u>	<u>2 956 981</u>
	<u>2 819 694</u>	<u>4 262 875</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	8 876	8 818
Actif net non affecté	<u>652 936</u>	<u>348 135</u>
	<u>661 812</u>	<u>356 953</u>
	<u>3 481 506</u>	<u>4 619 828</u>

ENGAGEMENT (note 12)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Perché et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Débiteurs	(280 405)	(922)
Frais payés d'avance		(1 058)
Créditeurs	(95 793)	(59 660)
Apports reportés	<u>(1 347 388)</u>	<u>(739 060)</u>
	<u>(1 723 586)</u>	<u>(800 700)</u>

4. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Contributions des industriels à recevoir	26 608	25 988
Intérêts à recevoir	132 662	51 977
Taxes à la consommation	6 409	8 475
Subventions à recevoir	<u>201 166</u>	<u>90 440</u>
	<u>366 845</u>	<u>86 440</u>

Au 31 mars 2020, 41 % des contributions sont à recevoir d'un industriel (2019 - 47 % à recevoir de deux industriels).

5. PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Certificats de placement garanti, intérêts aux taux de 1,75 % à 3,25 %, échéant en juin 2020, 2021, 2022 et 2023	3 086 000	3 686 000
Portion encaissable au cours du prochain exercice	<u>(2 150 000)</u>	<u>(1 300 000)</u>
	<u>936 000</u>	<u>2 386 000</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2020 \$	2019 \$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	26 345	1 701	2 126
Matériel informatique et équipements	55 124	47 949	7 175	6 585
	<u>83 170</u>	<u>74 294</u>	<u>8 876</u>	<u>8 711</u>

7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2020 \$	2019 \$
Logiciels	32 012	32 012		107

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2020 \$	2019 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	8 507	92 802
Salaires et contributions	11 250	15 313
Sommes à remettre à l'État	385	7 820
	<u>20 142</u>	<u>115 935</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés de fonctionnement représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde, début de l'exercice	4 146 940	4 886 000
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 347 388)	(739 060)
	2 799 552	4 146 940
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(1 304 369)	(1 189 959)
Solde, fin de l'exercice	<u>1 495 183</u>	<u>2 956 981</u>

11. REVENUS D'INTÉRÊTS

En vertu de la convention signée avec le Ministre des forêts, de la faune et des parcs et couvrant la subvention pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire, les revenus d'intérêts générés par cette subvention doivent être utilisés aux fins du programme. Au 31 mars 2020, des montants de 126 965 \$ des revenus d'intérêts et 1 347 388 \$ de la subvention ont été utilisés pour couvrir les dépenses effectuées pour le programme de 1 474 353 \$.

12. ENGAGEMENT

Bail

L'organisme s'est engagé, d'après un bail pour la location d'espaces de bureaux échéant en février 2021, à verser une somme de 16 066 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice s'établissent à 16 066 \$.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020**

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2020 :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés à ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients, les contributions des industriels et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
de l'exercice terminé le 31 mars 2020

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

ANNEXE A

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	83 236	87 128
Charges locatives	6 579	5 911
Déplacements	9 703	9 723
Formation	393	
Équipements forestiers	2 635	897
Fournitures de bureau	1 499	1 332
Télécommunications	<u>2 467</u>	<u>2 306</u>
	<u>106 512</u>	<u>107 297</u>

SERVICES TECHNIQUES

ANNEXE B

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	22 823	24 000
Charges locatives	3 640	3 650
Déplacements	3 122	2 032
Formation	440	
Fournitures de bureau	1 854	1 684
Télécommunications	<u>923</u>	<u>730</u>
	<u>32 802</u>	<u>32 096</u>

CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE LA CORPORATION

ANNEXE C

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	82 860	89 145
Assurances	4 679	5 121
Charges locatives	8 680	9 151
Déplacements	3 667	3 468
Entretien du logiciel informatique	2 342	3 995
Fournitures de bureau	3 091	3 035
Intérêts et frais bancaires	1 930	1 033
Publicité et commandites	1 633	293
Services professionnels	4 407	7 061
Taxes d'affaires	34	34
Télécommunications	901	997
Autres dépenses	184	484
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	1 807	2 177
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	<u>107</u>	<u>46</u>
	<u>116 322</u>	<u>126 040</u>

**172, BOULEVARD PERRON EST
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
COURRIEL : INFO@AFOGIM.COM
SITE INTERNET : WWW.AFOGIM.COM**